

Aux clubs de ski et de snowboard de l'AFSS

Fribourg, novembre 2017,



CIRCULAIRE 2

Contributions aux organisateurs de compétition pour la saison en cours

Mesdames les présidentes,
Messieurs les présidents,
Chères (chers) amies (amis) du ski et du snowboard,

1. GENERALITES:

Par la circulaire 1, nous vous avons donné des informations sur la situation du sponsoring dans l'AFSS pour la saison à venir. Grâce à la contribution extraordinaire de nos partenaires, nous sommes en mesure de maintenir notre soutien financier à l'organisation de compétitions.

Des contributions peuvent être attribuées à tous les clubs organisant des compétitions sous le patronat de l'AFSS.

- Coupe fribourgeoise, alpine, ski de fond et freestyle.
- Coupe fribourgeoise des enfants, alpine et ski de fond.
- Championnats fribourgeois, alpine, ski de fond et freestyle.

Selon les disponibilités budgétaires, l'AFSS peut attribuer des contributions à ses clubs organisant des compétitions interrégionales, nationales ou internationales. Le montant est fixé au cas par cas par le comité. Les organisateurs de telles compétitions sont priés de se mettre rapidement en relation avec notre ressort Marketing mais **au plus tard 1 mois avant la manifestation.**

2. CONTRIBUTIONS DE COMPETITION:

L'évaluation du montant de la contribution est basée sur les critères suivants:

- Importance de la compétition.
- Frais pour l'organisation et le déroulement.

Les contributions forfaitaires par jour de compétition pour la saison en cours sont fixées comme suit:



2.1 Compétitions pour la Coupe Fribourgeoise et la Coupe Fribourgeoise des enfants (alpin, ski de fond et freestyle):

Alpin :

- Slalom et slalom géant avec deux manches ou deux compétitions par jour, avec une manche par course; par jour de compétition : Fr. 800.—
- Descente et Super-G, par jour de compétition : Fr. 800.—
- Slalom parallèle, par jour de compétition : Fr. 1'000.—

Ski de fond et Freestyle :

- Pour toutes les disciplines, par jour de compétition : Fr. 800.—

2.2 Championnats fribourgeois (alpin, ski de fond et freestyle):

- Pour toutes les disciplines, par jour de compétition : forfaitaire selon p. 2.1 + Fr. 200.—

2.3 Slalom spécial:

- Pour favoriser la discipline "slalom spécial" et pour motiver les clubs à organiser, une contribution extraordinaire de Fr. 300.— sera accordée.

3. PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION:

La demande de paiement de la contribution est à envoyer **au ressort Finances au plus tard 2 semaines après la fin de la compétition**, au moyen du formulaire spécial disponible auprès du ressort Marketing et avec les documents suivants en annexes:

- listes des résultats officiels en 1 exemplaire;
- si disponible, un bref rapport sur la manifestation avec évent. des photos pour la publication dans le journal officiel de l'AFSS (Info), sous forme électronique;
- programme de la manifestation obligatoire;
- 1 bulletin de versement avec **la référence IBAN**.

Pour pouvoir remplir nos obligations envers nos sponsors, en particulier vis-à-vis de la **Banque Cantonale de Fribourg**, nous vous prions instamment de respecter les instructions de la circulaire 1 (sponsors). En plus, nous vous rendons attentifs sur la circulaire 3 (Rapports avec la presse et les autres médias).

En cas de non-respect des différentes instructions énoncées dans la circulaire 1, l'AFSS se réserve le droit de ne pas accorder certaines subventions.



4. COORDINATION:

- Pascal Niquille, Chef Finances
Rte Derrière la Roche 72, 1637 Charmey
Tél. P: 026 927 11 53, fax: 026 927 24 55, e-mail: finances@afss.ch

Nous vous remercions pour votre engagement en faveur du ski et du snowboard dans le canton. Pour des compléments d'informations, nous restons à disposition et nous vous souhaitons des compétitions couronnées de succès. Avec nos salutations sportives.

AU NOM DE L'AFSS
Pascal Niquille

